

Québec, le 1^{er} avril 2011

TEXTE DE LA LETTRE ADRESSÉE À TOUS LES PARLEMENTAIRES

Chers (ères) collègues,

Le 13 janvier 2009, vous me faisiez l'immense honneur de m'élire à l'importante fonction de président de l'Assemblée nationale du Québec. Importante non seulement en raison des responsabilités qui incombent à ce poste, mais aussi pour ce que représente l'Institution parlementaire au sein de la société québécoise car, faut-il le rappeler, c'est dans ce forum unique que s'exerce notre démocratie et se forge le destin de notre peuple. C'est donc avec beaucoup de fierté que j'ai accueilli cette marque de confiance et aussi avec une grande volonté d'occuper ce poste avec toute la dignité qu'il requiert.

Dès le départ, j'ai indiqué clairement mon intention d'assumer mon mandat de président dans le respect des règles, des usages et des traditions qui sont les nôtres et de défendre, peu importe les circonstances, les droits et privilèges de l'Assemblée et de ses membres. J'ai aussi dit que j'entendais m'appuyer quotidiennement sur des valeurs sûres comme la transparence, l'ouverture, la tolérance, la dignité et la probité et que, fort de celles-ci, j'allais arbitrer nos débats avec impartialité, neutralité et discernement.

Enfin, j'insistais pour que nos travaux se déroulent dans le plus grand décorum et dans le bon ordre, tout en soulignant qu'il était normal que l'engagement politique puisse donner lieu à des échanges parfois musclés, voire même enflammés, mais que cela devait se faire dans le respect mutuel et la dignité. J'étais alors persuadé, et je le suis toujours, que notre attitude et notre comportement sont intimement liés à la perception qu'ont les citoyens du Québec de notre travail de député.

C'est donc animé par l'ensemble de ces considérations que j'ai, jusqu'à aujourd'hui, exercé ma fonction de président. Cependant, je ne peux ignorer, comme bon nombre de nos concitoyens me l'ont fait remarquer d'ailleurs que, depuis plusieurs mois maintenant, le climat à l'Assemblée nationale, les échanges et les comportements, tant au micro qu'hors-micro et, en particulier, lors de la période des questions et des réponses orales, ont atteint un niveau inacceptable : intimidations, invectives, insinuations, propos désobligeants, non-respect du droit de parole de l'autre, interpellations du président et remise en cause de son autorité. Voilà ce qui caractérise maintenant nos travaux et je le déplore fortement. Certains diront que j'aurais dû être plus sévère. Peut-être, mais pour cela, j'aurais dû pouvoir compter sur un meilleur appui de la part des personnes qui ont elles aussi un rôle à jouer pour la bonne marche de nos travaux, ce qui n'a pas été le cas. Je suis conscient que nous ne sommes pas toujours les meilleurs juges lorsque vient le temps d'évaluer nos propres comportements. Je laisse donc aux citoyens et aux observateurs de la scène politique le soin d'évaluer la situation par eux-mêmes.

Les interpellations qui ont eu lieu jeudi dernier, pendant que je rendais ma décision sur la recevabilité de la question de droit ou de privilège soulevée par le leader de l'opposition officielle, le mardi 29 mars 2011 et les échanges qui s'en sont suivis, s'inscrivent dans la situation dont je viens de faire état. Je peux comprendre qu'on ne soit pas d'accord avec une décision de la présidence et que l'on veuille argumenter. Cependant, ce que je ne peux accepter, c'est que l'on remette en cause mon impartialité, ma neutralité et que je fasse constamment l'objet d'interpellations et de remarques inappropriées de la part du leader parlementaire de l'opposition officielle. Cette décision s'appuie rigoureusement sur notre procédure parlementaire. S'il fallait que les décisions de la présidence soient basées sur des considérations politiques ou, en outre, tiennent compte de menaces potentielles à l'égard de la confiance envers la personne qui rend la décision, ce serait inacceptable. Une chose est certaine : cette décision, comme toutes les autres d'ailleurs, n'avait aucunement comme objectif de protéger qui que ce soit. La présidence est entourée depuis plusieurs années d'une équipe neutre qui la conseille de la même manière objective, et ce, peu importe le titulaire de la charge de président.

C'est en prenant en considération les événements de jeudi dernier, mais aussi à la lumière du climat des derniers mois, que j'ai complété ma réflexion amorcée il y a quelque temps déjà concernant mon désir de continuer à exercer mes fonctions de président de l'Assemblée nationale. J'en suis venu à la conclusion, dans le contexte actuel, que le goût de poursuivre n'y est tout simplement plus. Jamais en 33 ans comme député au sein de cette Institution, je n'ai connu un climat parlementaire aussi exacerbé, où les règles élémentaires liées à l'exercice des rôles de chacun sont de moins en moins respectées. Je ne m'y reconnais malheureusement plus et je suis persuadé que je ne suis pas le seul.

Je démissionne donc, non sans regret et tout en étant profondément blessé, de mes fonctions de président de l'Assemblée nationale dès à présent. Le geste que je pose aujourd'hui, je le fais dans le meilleur intérêt de l'Institution parlementaire. J'ai été très honoré et privilégié d'avoir été votre président et je vous en remercie. J'espère que ce geste contribuera à améliorer la qualité des échanges et à ramener au sein de l'Assemblée le décorum si essentiel à la réputation et à l'image de celle-ci et de ses membres au sein de la population.

Désormais, j'entends consacrer toutes mes énergies aux citoyens de ma circonscription, la circonscription de Richmond. De grands défis se présentent pour notre région et j'entends bien, avec les divers acteurs de mon comté, les relever pour assurer le présent et l'avenir.

En terminant, je veux remercier tous ceux et celles qui m'ont accompagné dans ma fonction de président, en particulier le personnel de mon équipe, notamment ma directrice de cabinet, madame Diane Boivin, et mon adjointe, madame Sylvie Gagnon. Je veux aussi remercier tous les membres du personnel de l'Assemblée qui accomplissent un travail formidable, sous la direction des secrétaires généraux, messieurs François Côté et Michel Bonsaint.

Veuillez agréer, chers (ères) collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Original signé par
YVON VALLIÈRES

c.c. Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général